



## Accrochage sur le périphérique à l'arrêt - Responsabilité

Par **Sebcand**, le **29/05/2009** à **17:21**

Bonjour,

Au niveau de l'arrivée de l'A13 sur le périphérique et sur la voie de droite, la police avait positionné un barrage, obligeant les véhicules arrivant de l'A13 et ceux circulant sur la voie de droite du périphérique à changer de file (Je vous laisse imaginer la circulation).

Donc devant moi plusieurs véhicules changent de file et la police de l'autoroute observe ce qui se passe !!!

Mon véhicule est arrêté entre 2 voies avec clignotant bloqué par la circulation. Un poids lourd est positionné légèrement derrière moi sur la voie dans laquelle je suis en train de rentrer (obligation puisque sur ma file actuelle j'ai le barrage de police). A priori celui ci ne m'a pas vu alors que j'étais rentré dans la file devant lui et à littéralement emboutie mon véhicule.

La police de l'autoroute a déposé une main courante que je ne peux obtenir en tant que particulier et n'a pas voulu être témoin dans l'accident. A savoir que le poids lourd a continué son chemin et s'est finalement arrêté car la police lui a demandé ...

A ce jour je suis responsable à 100% car changement de fil, mon assurance refuse de demander la main courante car ce n'est pas une preuve. Évidemment je n'ai pas d'autres témoins !!! Le fait d'être à l'arrêt bloqué par la circulation change t'il les choses ?

Bref j'ai l'impression que l'assurance n'a pas trop envie de se casser la tête, pourtant j'ai une franchise de 200 euros et il doit y en avoir pour 4 ou 5000 euros de réparation environ.

Qu'en pensez vous ? Quels sont les recours possibles ?

Par **razor2**, le **03/06/2009** à **16:20**

Quelles cases ont été cochées sur le constat?

Par **Sebcand**, le **03/06/2009** à **18:57**

Aucun constat amiable n'a été signé car pas de constat sous la main et la police nous a

demandé de remplir un document qu'elle nous a fournie.  
Sur ce document la partie adverse à stipulé changeait de voie et moi véhicule à l'arrêt .  
Aujourd'hui mon assurance ne veut rien savoir et me dit que rien ne prouve que j'étais à l'arrêt  
(pas de témoins) donc responsabilité 100%.

Par **razor2**, le **03/06/2009** à **21:53**

Je comprends pas, sur quoi s'est basée alors l'assurance pour déterminer les torts?  
La partie adverse a coché qu'elle changeait de file???  
Je comprends pas tout, c'est pas vous qui changiez de file?

Par **Sebcand**, le **03/06/2009** à **23:36**

Oui je changeais de file par obligation car il y avait un barrage de police sur ma voie. Les embouteillages ont fait que je me suis retrouvé à l'arrêt déjà engagé sur la file à ma gauche. Le PL était sur cette voie mais derrière moi. Il a avancé soi disant car il ne m'avait pas vu et à écrasé l'avant gauche de mon véhicule.

Sur le document il a juste mis que je changeais de file et moi que j'étais à l'arrêt.

Mon assurance ne veut pas contacter l'assurance adverse, ne veut pas demander la main courante établie par la police et me dit que leur choix est fait : je suis responsable à 100%.

Par **Sebcand**, le **04/06/2009** à **17:32**

Merci beaucoup pour cette information